

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 968 prescrivant interdiction de se présenter à une session du permis de 'conduire

n° 968

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 juillet 1964

Numéro JO
n° 7 du 01/08/1964

Date du numéro
1 août 1964

TEXTE INTÉGRAL

L'arrêté n° 695 en date du 6 juin 1963 portant interdiction de se présenter à une session de permis de conduire en vue de l'obtention des permis de catégories « B5 et au-dessus, est prorogé pour une durée de deux ans en ce qui concerne le sieur Abdallah Mohamed Abdou, arabe gabali, né en 1945 à Djibouti, de Mohamed Abdou et de Aouah Saïd. apprenti mécanicien. demeurant à D'jibouti. quartier 4. boulevard 4 maison 102. L'intéressé ne pourra, en conséquence, se présenter à une session de permis de conduire avant le 18 octobre 1968.